

## COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la 2<sup>e</sup> réunion de l'année 2021 du comité exécutif du Cégep de Rimouski, tenue le mardi 26 janvier 2021, à 16h30, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur François Dornier.

---

### PRÉSENCES

M. François Dornier (président)  
M. Raymond Lacroix  
M. Robin Lavoie  
Mme Laura Lebel  
Mme Jocelynn Meadows

### PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Johanne Francoeur (secrétaire d'assemblée)

### 21-02.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

---

Constatant le quorum, le président, François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

### 21-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par madame Jocelynn Meadows et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

### 21-02.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>RE</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (ComExec 21-01) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

---

Le président fait la revue du procès-verbal de la 1<sup>re</sup> rencontre du 19 janvier 2021 en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

### 21-02.04 CRÉATION D'UN POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE AU CENTRE DE FORMATION AUX MESURES D'URGENCE (CFMU) ET FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION : ADOPTION

---

Monsieur François Dornier, directeur général, explique le sujet et répond aux questions des membres.

La révision du Règlement du personnel maritime, qui entrera en vigueur en juillet 2021, fera du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU), le seul centre accrédité par Transport Canada pour offrir les formations conduisant aux certifications requises pour occuper des fonctions dans la marine marchande canadienne. La mise en place de ce continuum fera en sorte que des formations devront être élaborées, puis offertes à l'industrie maritime. Ce développement, en raison des besoins aigus de l'industrie, devrait faire l'objet de priorisation, de démarche, de précision des besoins et d'encadrement et de suivi.

Cette augmentation du volume d'activités, conjuguée à l'offre de formation dans les secteurs industrialo-maritimes et dans des domaines où l'expertise du CFMU peut être transférée, requiert que les tâches de coordination et celles reliées à l'évolution et au développement de l'offre de formation soient réparties entre deux gestionnaires, l'un responsable de la mise en œuvre des formations et l'autre, du développement.

Conséquemment, la Direction des formations continues a choisi de mandater le gestionnaire actuel pour encadrer le développement de l'ensemble de la formation continue relevant du secteur maritime et souhaite se doter d'une personne qui agira à titre de coordonnatrice pour la gestion de l'offre des formations au CFMU.

Ainsi, un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur au CFMU doit être créé et un comité de sélection doit être formé.

La *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4f que « pour les emplois de cadres de coordination, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues » Par ailleurs, la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre* (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « L'exécutif du comité local est invité à désigner un membre pour siéger à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la révision du Règlement du personnel maritime qui entrera en vigueur en juillet 2021;

CONSIDÉRANT que des formations devront être élaborées, puis offertes à l'industrie maritime;

CONSIDÉRANT que l'augmentation du volume d'activités conjuguée à l'offre de formations requiert que les tâches de coordination doivent être réparties entre deux gestionnaires;

CONSIDÉRANT que le gestionnaire actuel est mandaté pour encadrer le développement de l'ensemble de la formation continue relevant du secteur maritime et que ce dernier a besoin d'une personne qui agira à titre de coordonnatrice pour la gestion de l'offre des formations au CFMU;

CONSIDÉRANT la consultation auprès de l'Association locale des cadres prévue le 2 février 2021, en vertu de l'article 6.2 de la *Politique locale de gestion concernant le personnel cadre*;

CONSIDÉRANT le cadre réglementaire en vigueur;

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la création d'un poste de coordonnatrice ou de coordonnateur aux Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) et procéder à la formation d'un comité de sélection en nommant les personnes suivantes sous condition de l'acceptation de la présente résolution par l'Association des Cadres du Cégep de Rimouski.

- La supérieure immédiate, madame Julie Gasse;
- La directrice des Ressources humaines (responsable du comité), madame Vicky Boucher;
- Une ou un membre du comité exécutif : madame Laura Lebel.
- Une représentante ou un représentant de l'Association locale des cadres.

L'entrée en fonction de la coordonnatrice ou du coordonnateur est prévue en avril 2021.

#### **21-02.05 AFFAIRES DIVERSES**

---

Aucun sujet n'est ajouté à cette rubrique.

#### **21-02.06 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 16h50.

---

Le président (M. François Dornier)

---

La secrétaire (Mme Johanne Francoeur)